

REGLEMENT DU JEU QUIZ 2015

Article 1 : Société organisatrice

La dénomination sociale ainsi que les coordonnées de la société organisatrice figurent à l'article 10 des présentes.

Article 2 : Condition de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique (autorisation parentale pour les moins de 18 ans) résidant en région Nord Pas de Calais (départements 59 et 62) et Picardie (départements 02 et 80), à toute personne physique âgée de 18 (dix-huit) ans minimum à l'exception du personnel de la société organisatrice ainsi que du personnel des sociétés prestataires de service du jeu visé à l'article 10, ainsi que de leurs conjoints et alliés vivant sous le même toit, qui ne peuvent concourir.

Le journal est consultable gratuitement au siège et dans toutes les agences de la société organisatrice.

Les autres conditions de jeux sont contenues dans l'article 10.

Article 3 : Attribution des lots

1. Le jeu permettra de gagner des lots dont le nombre, la nature et la valeur commerciale figureront dans l'annexe du présent règlement dès le lancement du jeu, le 25 septembre 2015.
2. Les prix seront attribués, selon les modalités prévues de l'article 10.
3. Il ne sera admis qu'un seul lot par foyer (même nom de famille, même adresse, même adresse internet et même numéro de téléphone (audiotel)). Toute fraude entraînera l'exclusion définitive du participant.

La valeur des lots est celle indiquée en annexe et correspondant à la valeur commerciale de ceux-ci.

Les lots seront à retirer selon les modalités prévues à l'article 10. Tout lot devant être retiré auprès de la société organisatrice et ne l'ayant pas été dans un délai de deux mois après la clôture du jeu, sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Les prix ne sont pas échangeables contre un autre lot ou contre sa valeur monétaire. Si en cas d'événement particulier, un prix ne pouvait être délivré, la société organisatrice se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

Les organisateurs ne sont pas responsables d'une éventuelle défectuosité ou détérioration des lots. Aucune indemnité ne pourra leur être demandée à cet effet.

4. Les organisateurs se réservent le droit de vérifier l'identité ainsi que les coordonnées des participants et des gagnants avant la mise à disposition des prix. Toutes informations inexactes, incomplètes, illisibles, inaudibles ou falsifiées entraînent l'annulation du droit à l'obtention du lot.

En conséquence, il appartient au participant de prendre toutes dispositions afin de rendre les informations communiquées exploitables aux fins de l'attribution des lots.

Article 4 : Publication des résultats

Les participants accordent à la société organisatrice, l'autorisation de diffuser à titre gratuit et sans aucune restriction leur nom, leur prénom, leur ville, sauf demande expresse du gagnant adressée à la société organisatrice par courrier recommandé avec accusé de réception.

Article 5 : Limitation de responsabilité

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de mauvais fonctionnement ou de fausse manipulation du lot lors de son utilisation par le participant. De même, l'organisateur n'est pas responsable si le lot ne pouvait être attribué pour des raisons indépendantes à sa volonté. Aucune indemnité ne pourra alors lui être réclamée. L'organisateur étant tenu seulement d'offrir un lot de nature et valeur équivalente.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables si, pour quelques raisons que ce soit, le jeu venait à être annulé ou reporté.

Dans le cas où les organisateurs se verraient contraints d'interrompre le jeu, celui-ci serait annulé purement et simplement, sans que les participants puissent engager la responsabilité des organisateurs.

De même, aucune réclamation ne pourra être formulée si l'organisateur, pour quelque raison que ce soit, se trouvait dans l'obligation de modifier les dates de participation au jeu.

Article 6 : Adhésion au règlement et à son annexe

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de son annexe.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application du présent règlement ou de son annexe ou qui ne serait pas prévue par ceux-ci, sera tranché en dernier ressort par l'organisateur.

Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte passée le délai de deux mois à compter de la date de clôture du jeu.

Article 7 : Frais de participation

En application de la Loi du 20 Décembre 2014, aucun remboursement de frais de participation n'est proposé.

Article 8 : Loi informatique et liberté

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06-01-78 (article 27), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour toute demande, il conviendra d'écrire à la société organisatrice.

Les informations fournies par les participants sont destinées à la société organisatrice dans le cadre du jeu, mais sont également susceptibles, avec accord du participant, d'être transmises à des tiers.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à : L'adresse de la société organisatrice au Département jeux.

Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à cette même adresse.

Les frais de timbre relatifs à la demande de règlement seront remboursés sur simple demande écrite.

La demande de remboursement doit s'accompagner d'un R.I.B.

Elle pourra être adressée à la société organisatrice (timbre remboursé au tarif lent en vigueur). Les participants ne pourront demander qu'un remboursement par foyer (même nom de famille, même adresse)

Règlement déposé chez Maitre Emmanuelle Denoyelle et Maitre Arnaud Barbet suppléant Isabelle Dhaussy - 335 Boulevard Paul Hayez - BP 503 - 59505 - DOUAI cedex

Article 10 : Modalités de participation

1. : Nom de la société organisatrice :

La société La Voix du Nord, Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 450 000 Euros, immatriculée au RCS Lille métropole sous le numéro 457 507 267 et dont le siège social est situé 8, place du Général de Gaulle à Lille.

2. : Nom du jeu et dates des jeux papier et web La Voix du Nord

Le quiz du vendredi 25 septembre 2015 au jeudi 5 novembre 2015

3. : Exclusion de certains participants appartenant aux sociétés de prestation de service suivantes :

Le groupe La Voix et ses filiales.

4. : Modalités pratique de participation :

- La Voix du Nord organise une loterie pour parution dans les colonnes du journal La Voix du Nord.

Pour participer, il suffit de répondre à une question à choix multiples et d'envoyer la réponse par ou audiotel/sms

- Les joueurs ont également la possibilité de participer sur le site Internet <http://www.trucmuche.fr>
- Pour participer, ils devront créer un compte Trucmuche sur le site www.trucmuche.fr

Les champs suivants sont obligatoires :

Mail

Mot de passe

Civilité

Nom

Prénom

N° voie - code postal – commune

Date de naissance

Numéro de téléphone

Pseudo

Les participants devront ensuite répondre à une question à choix multiples

5. : Modalités de tirage au sort :

- Chaque jour, un tirage au sort désignera le gagnant du premier lot parmi l'ensemble des participations valides audiotel, SMS et web parmi les joueurs ayant donné la bonne réponse.
- Les participants audiotel, SMS seront immédiatement avertis des gains des autres lots mis en jeu et réservés à la participation audiotel/SMS.
- Un tirage au sort désignera les gagnants parmi les participants web sur le site [trucmuche.fr](http://www.trucmuche.fr) et réservés à la participation web.

6. : Retrait des lots :

Les lots sont à retirer exclusivement et impérativement chez les partenaires ou dans les agences La Voix du Nord selon le choix des organisateurs.

Les frais engagés pour la mise à disposition des lots restent à la charge des gagnants.

Les lots devront être retirés dans un délai maximal de 3 mois à compter de la date à laquelle les gagnants ont été informés des modalités de retrait du lot. A l'expiration de ce délai, les lots seront considérés comme perdus.

Les lots devront être acceptés tels qu'ils sont annoncés ou proposés et ne pourront, en aucun cas, être échangés contre un autre lot ou contre sa valeur monétaire. La valeur de ces lots étant celle payée par La Voix du Nord au moment de l'achat.

En outre, la Société organisatrice se réserve le droit d'annuler un gain si les coordonnées du concurrent se révèlent inexactes ou illisibles.

1er LOT QUIZ parmi les participants au quiz sur sur le trucmuche.fr et sur La Voix du Nord via l'audiotel/SMS

date	descriptif	valeur
vendredi 25 septembre	Un week-end pour 2 personnes à Bruxelles incluant une visite de l'Atomium, une nuit d'hôtel et le restaurant comprenant une nuitée pour 2 personnes en chambre supérieur Art Déco à l'hôtel « Le Berger » (inclue une box love et un dîner pour 2 personnes – 3 services), + 2 entrées individuelles pour visiter l'Atomium. Valable jusqu'au 29/02/2016.	242,45 €
samedi 26 septembre	4 places pour le spectacle Tchoupi fait danser l'Alphabet à Lille (2 places adultes + 2 places enfants)	120,00 €
dimanche 27 septembre	Une journée en famille à Plopsaland (comprenant 5 places pour le parc)	175,00 €
Lundi 28 sept	Un babyfoot Stella Home blanc aux couleurs de La Voix des Sports d'une valeur de 1 110€	1 110,00 €
Mardi 29 sept	Une journée en famille aux parcs Océade et Mini-Europe (comprenant 5 places pour chaque parc)	131,50 €
Mercredi 30 septembre	Un bon d'achat de 500 euros offert par Floralux	500,00 €
Jeudi 1er octobre	Un téléviseur Led écran plat d'une valeur de 400 euros offert par Carrefour	400,00 €
Vendredi 2 oct	Une croisière maritime offerte par Tibo tours. Pour 2 personnes, hors vacances scolaires en pension complète boisson incluses - départ de Lille ou Paris. Le gagnant de ce lot se verra proposer plusieurs dates. Valeur catalogue : 1 770€	1 770,00 €
Samedi 3 oct	Un bon d'achat de 400 euros offert par Carrefour	400,00 €
Dimanche 4 oct	Une journée en famille à Plopsaland (comprenant 5 places pour le parc)	175,00 €
Lundi 5 oct	Un week-end pour 2 personnes à Bruxelles incluant une visite de l'Atomium, une nuit d'hôtel et le restaurant comprenant une nuitée pour 2 personnes en chambre supérieur Art Déco à l'hôtel « Le Berger » (inclue une box love et un dîner pour 2 personnes – 3 services), + 2 entrées individuelles pour visiter l'Atomium. Valable jusqu'au 29/02/2016.	242,45 €
Mardi 6 oct	Une journée en famille aux parcs Océade et Mini-Europe (comprenant 5 places pour chaque parc)	131,50 €
Mercredi 7 oct	Un bon d'achat de 400 euros offert par Floralux	400,00 €
Jeudi 8 oct	Une tablette tactile offerte par Carrefour d'une valeur de 300 euros	300,00 €
Vendredi 9 oct	4 places pour le spectacle Disney sur glace à Lille (2 places adultes + 2 places enfants)	142,60 €
Samedi 10 oct	Un week-end pour 2 personnes à Bruxelles incluant une visite de l'Atomium, une nuit d'hôtel et le restaurant comprenant une nuitée pour 2 personnes en chambre supérieur Art Déco à l'hôtel « Le Berger » (inclue une box love et un dîner pour 2 personnes – 3 services), + 2 entrées individuelles pour visiter l'Atomium. Valable jusqu'au 29/02/2016.	120,00 €
Dimanche 11 oct	1 journée en famille aux parcs Océade et Mini-Europe (comprenant 5 places pour chaque parc)	131,50 €
Lundi 12 oct	4 places pour le spectacle "Trotro fait son cirque" à Lille (2 places adultes + 2 places enfants)	120,00 €
Mardi 13 oct	Un bon d'achat de 500 euros offert par Floralux	500,00 €
Mercredi 14 oct	Une journée en famille à Plopsaland (comprenant 5 places pour le parc)	175,00 €
Jeudi 15 oct	Un voyage au Maroc offert par Tibo tours pour 2 personnes 8 jours / 7 nuits all inclusive - hors vacances scolaires - départ de Lille ou Paris - Le gagnant de ce lot se verra proposer plusieurs dates. L'itinéraire et les dates seront définis selon les disponibilités des places attribués par le tour opérateur organisateur et validé par la Voix du Nord	1 470,00 €
Vendredi 16 oct	1 ordinateur portable d'une valeur de offert par Carrefour d'une valeur de 400 euros	400,00 €
Samedi 17 oct	Un appareil photo reflex d'une valeur de 500 euros offert par Carrefour	500,00 €
Dimanche 18 oct	Un bon d'achat de 400 euros offert par Floralux	400,00 €
Lundi 19 oct	Une journée en famille aux parcs Océade et Mini-Europe (comprenant 5 places pour chaque parc)	131,50 €
Mardi 20 oct	Une journée en famille à Plopsaland (comprenant 5 places pour le parc)	175,00 €
Mercredi 21 oct	4 places pour le spectacle Tchoupi fait danser l'Alphabet à Lille (2 places adultes + 2 places enfants)	120,00 €
Jeudi 22 oct	Un week-end pour 2 personnes à Bruxelles incluant une visite de l'Atomium, une nuit d'hôtel et le restaurant comprenant une nuitée pour 2 personnes en chambre supérieur Art Déco à l'hôtel « Le Berger » (inclue une box love et un dîner pour 2 personnes – 3 services), + 2 entrées individuelles pour visiter l'Atomium. Valable jusqu'au 29/02/2016.	131,50 €
Vendredi 23 oct	Un téléviseur Led écran plat d'une valeur de 400 euros offert par Carrefour	400,00 €
Samedi 24 oct	Un bon d'achat de 600 euros offert par Floralux	600,00 €
Dimanche 25 oct	1 journée en famille aux parcs Océade et Mini-Europe (comprenant 5 places pour chaque parc)	131,50 €
Lundi 26 oct	Un bon d'achat de 300 euros offert par Carrefour	300,00 €
Mardi 27 oct	Une journée en famille à Plopsaland (comprenant 5 places pour le parc)	175,00 €
Mercredi 28 oct	Un week-end pour 2 personnes à Bruxelles incluant une visite de l'Atomium, une nuit d'hôtel et le restaurant comprenant une nuitée pour 2 personnes en chambre supérieur Art Déco à l'hôtel « Le Berger » (inclue une box love et un dîner pour 2 personnes – 3 services), + 2 entrées individuelles pour visiter l'Atomium. Valable jusqu'au 29/02/2016.	242,45 €
Jeudi 29 oct	Un séjour d'une semaine au ski pour 2 personnes 8 jours/7 nuits offert par Tibo Tours. Séjour à valoir sur la saison hiver 2014/2015 hors vacances scolaires dans un des villages Clubs suivants (selon ouverture et disponibilités) Montgenèvre (Alpes du Sud) Orcières (Alpes du Sud) Superbagnères (Pyrénées) Hébergement du samedi 17h au samedi 10h - rendez-vous hôtel - pension complète	1 580,00 €
vendredi 30 oct	4 places pour le spectacle Holiday on ice à Lille (2 places adultes + 2 places enfants)	148,00 €
Samedi 31 oct	Une cave à vin, système compression, avec 2 zones de températures réglables pour 46 à 60 bouteilles 5 clayettes coulissantes en bois, porte vitrée fumée avec décor, coloris noir inox, d'une valeur de 999 € - Offert par Lechais	999,00 €
Dimanche 1er nov	Un bon d'achat de 400 euros offert par Floralux	400,00 €
Lundi 2 nov	Un week-end pour 2 personnes à Bruxelles incluant une visite de l'Atomium, une nuit d'hôtel et le restaurant comprenant une nuitée pour 2 personnes en chambre supérieur Art Déco à l'hôtel « Le Berger » (inclue une box love et un dîner pour 2 personnes – 3 services), + 2 entrées individuelles pour visiter l'Atomium. Valable jusqu'au 29/02/2016.	242,45 €
Mardi 3 nov	Une journée en famille à Plopsaland (comprenant 5 places pour le parc)	175,00 €
Mercredi 4 nov	4 places pour le spectacle Trotro fait son cirque à Lille (2 places adultes + 2 places enfants)	120,00 €
Jeudi 5 nov	Une tablette tactile offerte par Carrefour d'une valeur de 300 euros	300,00 €
Valeur totale		16 428,40 €

Petits lots A GAGNER TOUS LES JOURS DU 25/09 AU 05/11 au quiz

sur le trucmuche.fr

Rang	Valeur unitaire (TTC)	Nbre de gagnants	Description	Valeur totale TTC
1er au 2nd rang	44 €	84	4 places pour l'Atomium	3 696,00 €
3ème au 4ème rang	12,25 €	84	Cars 2	1 029,00 €
5ème au 6ème rang	8,15 €	84	Le DVD Mickey, Il était 2 fois noel	684,60 €
7ème au 9ème rang	8,15 €	126	Teen Beach Movie	1 026,90 €